

Quand la police abattait les chevaux... et les bœufs !

Mis à part ceux qui tirent les calèches dans le Vieux-Montréal, les seuls chevaux que l'on peut apercevoir dans nos rues aujourd'hui sont généralement ceux de la police ! Or, jusqu'aux années 1930 et même 1940, la plus noble conquête de l'homme était pourtant omniprésente à Montréal, au point où un règlement municipal limitait la vitesse des chevaux dans les rues de la ville à six milles à l'heure... règlement qui n'était pas tellement respecté¹.

En plus de servir de montures aux policiers, ces braves bêtes tiraient les voitures des pompiers et autres équipements utilisés par les services publics, que ce soit pour la collecte des ordures dans des tombereaux en été ou le tassement de la neige sur les trottoirs au moyen de charrues, l'hiver. Les déménageurs utilisaient de grosses voitures tirées par des équipages de quatre gros chevaux de trait et la compétition était vive parmi les brasseries pour exhiber les plus beaux attelages de chevaux percherons. Les cochers, les laitiers, les boulangers et tous ceux qui effectuaient la livraison de leurs produits à domicile se fiaient aussi à leurs fidèles attelages. Les portes cochères que l'on peut voir encore dans les vieux quartiers rappellent cette époque où le cheval et la voiture prenaient place dans la cour arrière, avant que l'écurie ne soit transformée en garage pour accueillir l'automobile.

Le mors aux dents

Or, cette présence massive de chevaux dans la ville à toute heure du jour et de la nuit n'était pas sans inconvénient ; les embouteillages et accidents étaient fréquents, tout comme le fait que les chevaux prenaient le mors aux dents en plein centre-ville, ce qui se soldait généralement par des blessures à la bête. Les journaux de l'époque rapportaient souvent des événements de ce genre et il n'était pas rare que des policiers tentent à grands risques d'attraper un cheval à l'épouvante. Les sociétés protectrices des animaux, dont la SPCA, disposaient de services limités pour porter secours aux chevaux blessés, mais il arrivait le plus souvent que l'euthanasie sur place soit le seul recours à envisager pour mettre fin à leurs souffrances et, à moins qu'un vétérinaire ne soit sur les lieux, cette tâche relevait du « Service de la police de Montréal ».

«La cloche à chevaux»

Ainsi, dans chacun des postes de police de l'époque, on disposait d'un outil assez particulier, qu'on appelait familièrement « la cloche à chevaux ». Il s'agissait en fait d'une arme à feu qui épousait vaguement la forme d'une cloche, comme le montre la photo : le Greener Humane Cattle Killer, de fabrication britannique.



Le Greener Humane Cattle Killer, appelé familièrement « la cloche à chevaux »

Cet instrument, dont il ne subsiste que deux exemplaires au Service, consistait en une lourde base en cuivre – la bouche – surmontée d'un canon long de neuf pouces et de la chambre, dans laquelle on insérait une cartouche spécialement conçue, de calibre .310 Greener.

La mise à feu s'effectuait d'abord en abaissant le cran de sûreté, puis en appliquant un coup de maillet sur le percuteur. Pourvu que l'instrument ait été bien positionné sur le crâne de l'animal, comme le démontrait un croquis sur la boîte qui contenait les cartouches, la mort était instantanée.

Par ailleurs, jusqu'au milieu des années 1960, les abattoirs de la rue Bridge, dans le quartier Pointe-Saint-Charles, recevaient des milliers de bêtes à cornes à la fois et il arrivait fréquemment que l'une d'elles succombe à la tentation de sauter la clôture avant le grand départ et de reprendre, non pas la clé des champs, mais celle des rues, à travers la circulation souvent intense dans ce secteur, près du pont Victoria.

Bien entendu, la « cloche à chevaux » n'était pas utile en pareilles circonstances puisque, généralement, la bête, encore capable de livrer un baroud d'honneur, ne collaborait pas du tout. Il fallait donc s'en remettre à la bonne vieille méthode, c'est-à-dire abattre l'animal à coups de revolver, ce qui donnait toujours lieu à de véritables rodéos



improvisés dans les rues et sur les voies ferrées, des événements mémorables auxquels l'auteur de ces lignes, alors affecté au poste de « la Pointe », a déjà pris part. Il se souvient aussi que le nombre de coups de feu déclarés était toujours inférieur au nombre réel, question de sauver la face, peut-être, et que même si, à l'origine de l'événement, il y avait généralement une pauvre vache en fin de carrière de production laitière, on indiquait habituellement dans le rapport que la bête était un bœuf dangereux... Ça faisait plus viril, si bien qu'au bout de quelque temps, le bœuf pouvait même avoir été promu taureau !

Ah ! le bon vieux temps !

1. Andrew Collard, « Montreal Yesteryears », *The Gazette*, 1989, p. 94.